



Procès-verbal
Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement
Séance du 27 septembre 2021

Présents :

Monsieur ALGRAIN
Madame DUMOULIN
Madame CHEVY
Madame GIGLIETTA
Monsieur GUTTERMANN
Monsieur LEROUX
Madame MERTANI
Monsieur MONTLOUIS
Monsieur SBRIGLIO
Madame SOUILMI
Monsieur WATANABE-VERMOREL

Excusés :

Mme CORDEBARD
Madame DIABY
Madame FONVIELLE
Monsieur FORT
Madame LE BRET
Madame LEONARD GRANJON
Madame PERNOT
Madame RIOUX

Madame LILIENFELD-MAGRY fait un point sur la rentrée : les premiers jours ont été difficiles pour les équipes en raison d'absences liées à des périodes d'isolement suite à des retours de pays classés à risque. Les effectifs ont rapidement retrouvé leur niveau habituel.

S'agissant des effectifs servis, les réfectoires n'ont pas retrouvé le niveau d'effectif de 2019 et 2020.

Au regard des repas servis, on constate, par rapport aux inscrits théoriques de mai 2020, une diminution de -15,5 % en élémentaire et -10,83 % en maternelle sur la première semaine. Ces chiffres se confirment pour la semaine du 13 au 17 septembre.

Les listes des élèves fréquentant la cantine étant en cours de traitement, les données seront fiabilisées début octobre.

Au 20 septembre 3.500 familles ont fait la démarche de réinscription et mise à jour de leurs tarifs.

Madame LILIENFELD-MAGRY précise que beaucoup de famille ont vu leur tranche tarifaire varier. Pour exemple, la tranche 1, qui représentait à 8% des repas servis il y a 2 ans présente un taux de 10,01 % des repas servis sur la période janvier à juin 2021.

La répartition des tranches tarifaires sera affinée après la première facturation et les corrections tarifaires qui interviendront.

Un nouveau site en portage a vu le jour à la rentrée, celui de l'école Eugène Varlin, livré par le centre Récollets.

Madame LILIENTELD-MAGRY présente le nouveau logo de la CdE10 : suite à la modification de l'identité visuelle de l'arrondissement – symbolisé par une passerelle du canal Saint-Martin – c'est la représentation d'un établissement scolaire qui a été choisie pour la Caisse des écoles.

Il a été noté une forte progression du taux d'alimentation durable : plus de 75 % à fin septembre, taux qui sera à stabiliser pour 2021 et 2022.

Afin de réduire le gaspillage observé dans les réfectoires des collèges, un double choix est proposé depuis le 13 septembre, pour les entrées de crudités et les desserts lactés dès que le menu le permet.

S'agissant des collèges, à la rentrée de 2023, la gestion du collège de la Grange Aux Belles sera transférée à la Caisse des écoles.

En matière de ressources humaines, il est proposé de verser une compensation financière aux 12 agents contractuels qui s'étaient portés volontaires pour travailler pendant les vacances scolaires d'avril 2021.

En effet, le semi confinement imposé ne leur a pas permis d'occuper leurs fonctions, et pour amoindrir la pénalité financière qui en découle, il est proposé de verser une prime CIA (complément indemnitaire annuel) d'un montant correspondant à la moitié des salaires qui auraient été touchés sur la période.

Le CIA a été autorisé par la délibération du 6 février 2020 mettant en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Sur le plan budgétaire et de trésorerie, la fin d'année sera tendue mais sans nécessité de complément.

1. Délibération portant modification de la dotation d'investissement 2021

Cette modification est nécessaire suite au réajustement du calcul des amortissements sur les acquisitions observées en 2020.

Cet ajustement d'écriture est une opération d'ordre demandée par la trésorerie afin d'ajuster les dépenses et les recettes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2- Délibération portant création d'un poste de responsable finances-accueil

Le poste de responsable des finances a été occupé par des agents de grades différents depuis 2016

- 2016 : départ d'un agent de catégorie B classe exceptionnelle titulaire, remplacé par un agent titulaire du même grade
- 2020 : suite à vacance de poste, le recrutement a été réalisé sur le grade de catégorie C.
- 2021 : suite à vacance de poste depuis janvier, et en l'absence de candidats, le poste est pourvu par un agent contractuel de catégorie B depuis le 1^{er} juin 2021.

La délibération régularise le recrutement sur la catégorie B

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3- Délibération portant création d'un poste de chargé de développement durable

De janvier à fin juillet 2021, la Caisse a bénéficié de la présence d'une stagiaire dans le cadre de son diplôme universitaire développement durable.

Au vu des actions réalisées et à poursuivre, une création de poste est nécessaire pour permettre de recruter l'agent en CDD pour une période d'un an renouvelable.

Elle permettra d'une part de remplir les objectifs de la convention d'objectifs qui lie la Caisse à la Ville et d'autre part, de mettre en place des actions pérennes auprès des enfants et développer la communication auprès des familles et des responsables éducatifs ville.

Parmi les actions, sont à noter le traitement des données sur les biodéchets et le gaspillage alimentaire ; la communication sur les actions liées au gaspillage alimentaire, la mise en place d'enquêtes, la mise en place d'actions récurrentes sur les thèmes développement durable et gaspillage..

Parmi les actions que la chargée de développement durable a mises en place on peut noter l'opération club des goûteurs qui a été bien acceptée et a donné des pistes de réflexion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur ALGRAIN suggère qu'un point sur les actions menées par la chargée de développement durable soit fait lors du prochain CA.

Madame LILIENFELD-MAGRY indique que prochainement 5 tables de tri vont être mises en place dans le nord de l'établissement.

Par ailleurs, lors de la semaine du goût, un chef étoilé va intervenir sur le site Faubourg Saint-Denis. Cette action est menée conjointement avec la REV de cette école qui est très dynamique

Madame DUMOULIN demande s'il y a à la ville des personnes diplômées chargées du développement durable.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond qu'il y a pas de concours spécifique et que la vacance de poste a fait l'objet d'une publication sur l'intranet de la Ville ; aucune candidature n'a été enregistrée.

4- Délibération autorisant la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec la Ville de Paris.

Une nouvelle convention d'objectifs est en cours de signature par la Ville de Paris.

Elle est complétée d'une annexe comportant les actions à mener, actions qui sont actualisées annuellement par avenant.

Des rubriques relatives à la gestion des collèges et à la formation et la sensibilisation à l'alimentation durable ont été intégrées.

Pour 2022, les axes stratégiques développés, les nouveaux engagements de la Caisse et les cibles 2022 détaillés dans l'avenant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

- Comment les membres du Conseil d'administration peuvent-ils se rendre compte de ce qui est servi aux enfants.

Avant la COVID, la maire mangeait régulièrement dans les réfectoires avec les parents d'élèves. Il est proposé de faire une rotation avec les membres du CA.

- Monsieur MONTLOUIS demande quand a lieu la prochaine commission des menus.

Elle se tiendra le 18 novembre, après l'élection des représentants des parents d'élèves.